



FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES

ASSEMBLÉE
9ème session
Point 7 de l'ordre du jour

92FUND/A.9/5/2
13 septembre 2004
Original: ANGLAIS

TROISIÈME GROUPE DE TRAVAIL
INTERSESSIONS

92FUND/WGR.3/25

EXAMEN DU RÉGIME INTERNATIONAL D'INDEMNISATION

ÉTUDE DE LA SUPPRESSION DE L'ASSURANCE DES NAVIRES SOUS-NORMES,
EFFECTUÉE PAR LE COMITÉ DES TRANSPORTS MARITIMES
DE L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Note de l'Administrateur

Résumé:	Le rapport sur l'étude effectuée par le Comité des transports maritimes de l'OCDE concernant la suppression de l'assurance des navires sous-normes a été déclassifiée et mise à la disposition de toutes les parties intéressées.
Mesures à prendre:	Noter les renseignements.

- 1.1 À la 7ème réunion du Troisième Groupe de travail intersessions, tenue en février 2004, il a été fait référence à une étude du système international d'assurance maritime effectuée par le Comité des transports maritimes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour déterminer s'il serait possible, sans léser pour autant les intérêts des victimes potentielles, de fermer l'accès à l'assurance pour les navires sous-normes, tout en préservant la nécessaire couverture des risques pour le reste du secteur. Le Président a relevé que lors de cette même réunion, plusieurs délégations s'étaient montrées intéressées par les conclusions de l'étude de l'OCDE (document 92FUND/WGR.3/20, paragraphe 7.33).
 - 1.2 Le rapport sur cette étude (en anglais seulement) est à présent à la disposition du public sur le site Web de l'OCDE: <http://www.oecd.org/dataoecd/58/15/32144381.pdf>.
-